

Investissement Canada—Loi

Le projet de loi, tel qu'il nous est présenté, non seulement ne prévoit qu'une surveillance extrêmement restreinte, mais il accordera au ministre des pouvoirs discrétionnaires absolus. Cela signifie qu'il détiendra l'autorité suprême lorsqu'il faudra décider quels genres d'investissements seront admis au Canada. Il ne profitera donc pas de la consultation avec le cabinet ou son propre caucus. Il prendra sa décision tout seul, peut-être sans tenir compte des questions qui intéressent le ministre de l'Industrie et du Commerce ou les autres ministres qui s'occupent des régions et qui voudraient avoir leur mot à dire dans la nature, la destination et l'opportunité de certains investissements.

Dans son intervention d'hier, il a aussi mentionné que si le ministre ne s'est pas prononcé sur une demande après 75 jours, cette demande est censée avoir été approuvée. J'ai peine à le croire, même si je l'ai lu dans le projet de loi. On trouve cette disposition au paragraphe 3 de l'article 22. Le député s'en va. S'il restait à la Chambre, il apprendrait quelque chose. La conséquence de l'article 22(3), c'est que le ministre peut l'invoquer s'il ne veut pas prendre une décision défavorable; il n'a qu'à laisser filer le temps et la question est réglée. Est-ce là une façon raisonnable et sérieuse de gouverner et de protéger les intérêts de nos industries et de nos petites entreprises? Elles peuvent être lésées par cette disposition législative sur l'expiration du délai.

J'ai aussi cherché dans le projet de loi une allusion aux intérêts canadiens car, comme l'indique l'article 2, il vise à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens. Exception faite de cet article, où est-il question des Canadiens dans le projet de loi? Le projet de loi compte 30 à 40 pages. La seule disposition que j'ai pu trouver où il est question des Canadiens est l'alinéa 5b), sous la rubrique traitant des attributions du ministre. Partout ailleurs dans la mesure, on parle de tout, sauf des intérêts canadiens.

● (1540)

Quel est l'objet de ce projet de loi? En l'examinant dans son ensemble, on est forcé de constater à grand regret qu'il a été conçu en vase clos. Il a été déposé sans être accompagné d'une stratégie industrielle globale. On n'y a rien prévu pour favoriser la recherche et le développement au Canada, afin de rendre notre industrie mieux à même de s'épanouir, de mettre au point de nouveaux produits et, partant, de trouver de nouveaux débouchés et de créer des emplois.

Rien n'a été prévu pour protéger notre identité et notre secteur culturels au profit des Canadiens qui tirent leur gain d'activités culturelles au Canada. Ce projet de loi pourrait avoir des conséquences très graves pour nos localités et nos initiatives culturelles qui ont peine à survivre dans un contexte fort difficile, du fait que d'autres pays disposent de marchés beaucoup plus vastes et peuvent donc mieux soutenir la concurrence.

Le projet de loi ne comporte aucune disposition visant à compenser un déficit élevé, se chiffrant en milliards de dollars, dans le commerce des produits hautement technologiques. Il ne comporte pas de disposition en faveur du développement

d'industrie de technologie de pointe et de la protection de nouvelles industries qui émergent au Canada. Leurs débouchés peuvent en être réduits de beaucoup ou même disparaître si un projet de loi de ce genre est adopté sans qu'on tienne compte des intérêts de cette nouvelle technologie de pointe. Ce secteur bat de l'aile, en général, à en juger d'après les statistiques commerciales et les déficits que nous avons accumulés d'une année à l'autre.

J'ai passé deux fois le projet de loi au peigne fin. Je trouve également étonnant qu'il ne comporte pas de disposition pour pousser les épargnants canadiens à investir dans l'économie canadienne. La proportion de l'épargne dans notre économie est élevée parce que les Canadiens sont économes. Ces économies ne sont pas dirigées cependant vers les investissements escomptés grâce au projet de loi à l'étude. Où trouve-t-on les dispositions encourageant l'investissement de l'épargne canadienne dans ce projet de loi qui a pour objet, selon l'article 2, d'encourager les Canadiens à investir au Canada? Si cela devait faire partie de l'objet du projet de loi, ce dernier devrait comporter tout un arsenal de mesures destinées à exploiter notre propre potentiel plutôt qu'à mettre en œuvre une politique déséquilibrée visant à attirer chez nous les capitaux et les initiatives de l'étranger.

Je suis perplexe parce que je n'y trouve aucun stimulant fiscal qui encouragerait les Canadiens à investir au Canada.

M. Blenkarn: Bien sûr que non.

M. Caccia: On s'attendrait à y trouver des stimulants fiscaux. Si le député estime que j'ai tort à cet égard, il pourra me reprendre à la fin de mon intervention en me disant à quel article on offre des stimulants fiscaux.

Le projet de loi rend perplexe également, car il n'y est pas du tout question de l'avenir de nos sociétés d'État et du rôle qui leur est dévolu dans une stratégie d'investissement pour le Canada. Quel sera le rôle des sociétés d'État existantes? Elles sont dans l'incertitude à cause des initiatives prises par le même ministre. S'il propose une politique d'investissement au Canada, il devra préciser quel est le rôle dévolu aux sociétés d'État qui sont la propriété des Canadiens.

Le débat du projet de loi à l'étude peut sembler étranger à la question de l'environnement, mais j'espérais que le ministre donne dans son exposé ou dans ses communiqués de presse une idée des lignes directrices relatives à l'environnement que l'on suivra par rapport aux dispositions de ce projet de loi mal conçu. On aurait pu y prévenir les investisseurs industriels étrangers que le projet de loi ne leur donne pas carte blanche en ce qui concerne l'environnement. C'est la conclusion à laquelle pourraient en arriver les investisseurs étrangers en examinant le bilan déplorable du gouvernement actuel à cet égard.

Les députés se rappelleront les déclarations faites aux mois de juillet et d'août derniers par le premier ministre (M. Mulroney), à propos de ce qu'il ferait au sujet des pluies acides. Notre premier ministre a rencontré le président des États-Unis, et rien ne s'est fait à ce sujet. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a rencontré son homologue, et encore une fois rien ne s'est fait. On pourrait en dire autant de l'actuel ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier).